



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

anpva

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE
DU 4 MAI 2011
A LA SALLE PONTVERRE, CONFIGNON**

En présence du Comité :

Mesdames : Fabienne JAQUEROD
Karine VUAGNAT

Messieurs : Thierry DE HAAN
Michel MARTI (Président)
Didier STADELMANN (Secrétaire)
Jacques TISSOT (Trésorier)
Victor TISSOT (Vice-président)

Monsieur Michel MARTI ouvre la séance à 20h. et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes :

- Aux représentants des différentes associations de quartiers du BLOC (Bernex – Lancy – Onex – Confignon) présents ce soir avec lesquels nous entendons collaborer étroitement en mettant en commun une grande partie des actions que nous entendons mener « L'UNION FAIT LA FORCE ».
- Aux autorités de la commune de Confignon pour la mise à disposition de cette magnifique salle. Nous saluons et remercions de leur présence de Monsieur Alain Dreier, Conseiller administratif, accompagné de Monsieur Mario Rodriguez, Secrétaire général adjoint. Il nous exposeront le point de vue de la commune tant sur le projet du Plan Directeur Cantonal, le PACA-Bernex, ainsi que le projet d'un éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau à Onex.
- A Monsieur Bernard Leutenegger, Directeur du service de la Planification Directrice Cantonale et Régionale (DCTI) qui a accepté de nous faire une présentation du nouveau Plan Directeur Cantonal et du PACA-Bernex.
- A Monsieur Sébastien Beuchat, chargé des projets d'agglomération auprès de la Direction générale Nature et Patrimoine au département de l'intérieur qui complétera les différentes présentations et répondra aux éventuelles questions du public.
- A Madame Christina Meissner, Secrétaire générale de l'association Pic-Vert fondée en 1986 et qui fédère et conseille plus de 3000 propriétaires de logements qui répondra volontiers aux questions du public.
- Au public venu en nombre ce soir, démontrant l'intérêt des habitants de notre région par la sauvegarde du Val d'Aire.

Nous excusons l'absence de Madame Carole-Anne Kast, Maire d'Onex retenue par une autre assemblée et qui nous a communiqué par écrit la position de la ville d'Onex.

Les personnes non-membre et souhaitant adhérer à notre association peuvent le faire auprès de Madame Philippine Schmidt et Monsieur Jacques Tissot dans le hall d'entrée.

Monsieur Michel Marti donne ensuite lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 16 février 2011
2. Buts de l'association
3. Election du Comité
4. Nomination de deux vérificateurs des comptes
5. Présentation du dossier "éco-quartier » au chemin Sur-Le-Beau
6. Présentation de nos autorités sur le Plan Directeur Cantonal, le PACA et l'éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 16 février 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Buts de l'association et présentation du dossier "éco-quartier » au chemin Sur-Le-Beau

L'Association ANPVA a été créée le 16 février 2011 par quelques habitants du chemin Sur-Le-Beau, du chemin des Etroubles et du chemin de Narly inquiets du déclassement éventuel des terrains agricoles jouxtant le chemin Sur-Le-Beau en 3^{ème} zone de développement.

Notre association a suscité immédiatement un intérêt non seulement des habitants du quartier préoccupés par les incidences qu'occasionneraient pour eux un tel projet, mais également de nombreux citoyens de nos communes soucieux de la sauvegarde d'un dernier poumon champêtre et de verdure de notre région. L'enjeu concernant le maintien des zones villas et le plan de mobilité douce nous préoccupe également. C'est la raison pour laquelle notre association a souhaité, dans un premier temps, organiser ce soir, dans le cadre de son Assemblée générale, une séance d'information ouverte à tous les membres et non-membres permettant à chacun d'être informé sur les enjeux de Plan Directeur Cantonal, le PACA-Bernex et le projet d'éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau.

Les buts de notre association sont mentionnés à l'article 3 de nos statuts, à savoir :

- de grouper les citoyens concernés par le respect et la sauvegarde de la nature et du patrimoine du Val d'Aire et de veiller à la préservation de son caractère actuel,
- de représenter les intérêts communs de ces derniers,

- d'intervenir en faveur de ses membres chaque fois que leurs intérêts communs pourraient être mis en cause,
- de se donner tous les moyens d'agir dans ce cadre.

Depuis sa création, notre association s'est mobilisée pour :

- La demande de renseignement concernant l'éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau en adressant dans les délais ses observations et remarques au DCTI,
- Le plan directeur des chemins piétons (mobilité douce) en adressant ses observations et remarques à la commune d'Onex .

3. Election du Comité

Les personnes suivantes ont soumis leur candidature :

Mesdames : Mercedes ANDANY (Vice-présidente)
 Fabienne JAQUEROD
 Philippine SCHMIDT
 Karine VUAGNAT (Secrétaire)

Messieurs : Thierry DE HAAN
 Michel MARTI (Président)
 Jacques TISSOT (Trésorier)
 Didier STADELMANN
 Jean-Paul ZIEGENHAGEN

Le Comité est élu à l'unanimité.

4. Nomination de deux vérificateurs des comptes

Madame Madeleine Maître et Monsieur Christian Noelting se présentent en tant que vérificateurs des comptes. Ils sont élus à l'unanimité.

5. Présentation du dossier "éco-quartier » au chemin Sur-Le-Beau

Avant de passer la parole à Monsieur Thierry De Haan, Monsieur Michel Marti rappelle à chacune et chacun de tenir des propos respectueux tant à l'égard des nos autorités que celles des intervenants. Le temps de présentation étant limité, les interventions devront être brèves et succinctes et porter uniquement sur les points de l'ordre du jour. Enfin, les interventions ne devront pas porter sur des sujets d'intérêt personnel.

Monsieur Thierry De Haan présente ce projet d'éco-quartier, situé au sud du chemin Sur-Le-Beau qui a fait l'objet d'une demande de renseignement auprès du DCTI par les propriétaires concernés.

La surface de terrain agricole est d'environ 31'000m² et il est prévu d'y construire neuf immeubles et une école, soit environ 262 appartements (900 habitants, coefficient de 0,88), un demi-groupe scolaire (200 élèves) et des commerces de proximité. Quatre immeubles seraient de 5 étages et cinq immeubles de 7 étages (annexe 1). Les accès se feraient par un nouveau chemin coté carrefour des six-chemins, par l'actuel chemin Sur-Le-Beau et par un nouveau chemin au sud des constructions sur la commune de Confignon. Les arrêts TPG se situeraient sur la route de Chancy et des accès piétonniers sont envisagés à travers la zone villa au nord du projet (annexe 2).

Plusieurs remarques ont été faites par le public :

- Les accès public (TPG) sont éloignés de ces constructions, qu'en est-il de l'appellation « Eco-quartier » ?
- La mobilité sur le chemin de Narly est déjà difficile avec l'école Rudolf Steiner. Ajouter un trafic important supplémentaire n'est pas logique.
- La construction prévue aux Cherpines (rive droite de l'Aire) prévoit environ 10'000 nouveaux habitants. Dans ces conditions, la pénétrante de verdure du val d'Aire devrait être conservée pour la qualité de vie de la région.

6. Présentation de nos autorités sur le Plan Directeur Cantonal, le PACA et l'éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau

Monsieur Bernard Leutenegger, Directeur du service de la planification directrice cantonale et régionale (DCTI)

Le plan directeur cantonal a pour but de fournir :

- une vision et des objectifs partagés, de coordonner diverses politiques (environnement, transport, agriculture, logement, etc...),
- de promouvoir les projets et actions à engager pour les années à venir,
- de mettre en œuvre la collaboration transfrontalière,
- de faire concorder les plans d'aménagement de la Confédération, des cantons et des communes
- et de fournir le cadre de l'aménagement local

Il se partage en deux instruments, soit le concept (stratégie et grandes lignes) et le schéma directeur (plan, mesure).

La révision est nécessaire, le précédent Plan Directeur Cantonal date de 2001 et les conditions-cadres ont changé, la plupart des mesures ont été réalisées et il faut proposer un nouveau projet d'agglomération (vision d'avenir) avec, pour objectif, environ 50'000 nouveaux logements.

Le projet du nouveau Plan Directeur Cantonal s'appuie sur plusieurs aspects : l'urbanisation, les sites d'activités, les espaces verts et publics, les transports collectifs, le réseau routier, la mobilité douce, le paysage et l'agriculture. Plusieurs sous-projets stratégiques de développement (18 au total) sont étudiés, dont celui de la route de Chancy – chemin Sur-Le-Beau. Depuis 1930, le canton de Genève

souhaite conserver les pénétrantes de verdure, dont celui du val d'Aire. Cette question est au centre de la discussion concernant ce sous-projet.

Un déclassement de la zone Sur-Le-Beau n'interviendrait qu'après l'approbation du nouveau Plan Directeur Cantonal, à condition que le sous-projet soit accepté.

Les grandes lignes du calendrier du nouveau Plan Directeur Cantonal sont :

mai-juin 2011 :	enquête publique
sept-déc 2011 :	consultation des communes
printemps 2012 :	projet transmis au Grand Conseil
juin 2012 :	dépôt du projet d'agglomération 2
fin 2012 :	débat et adoption par le Grand Conseil

Plusieurs remarques ont été faites par le public :

- L'accès à ce secteur est difficile tenant compte de la fermeture du pont au chemin de Murlaz, de plus elle provoque le déplacement de la circulation au chemin de Narly, qu'elle est la position du DCTI ? Cette fermeture découle du projet de renaturation du val d'Aire, une solution devra être trouvée.
- Le projet Praille-Acacias-Vernet (PAV) et les Cherpines ne sont-ils pas assez importants pour les nouveaux logements à construire ? Non, ces projets sont inclus dans l'objectif de 50'000 logements supplémentaires mais ne suffisent pas.
- Le fait de « tailler » dans la pénétrante de verdure du val d'Aire va, à terme, la faire disparaître ? Les discussions sont en cours, c'est la raison de l'enquête publique et de la consultation des communes.

Monsieur Leutenegger précise qu'une nouvelle séance d'information du Plan Directeur Cantonal, zone Rhône-Arve, sera présentée au Grand-Lancy le 30 mai à 19h.

Madame Carole-Anne Kast, Maire d'Onex

La commune nous a transmis sa position par courrier, voici ses conclusions :

Position de la Ville d'Onex, note du 4 mai 2011 :

D'un point de vue formel, la seule position arrêtée de la Ville d'Onex sur ce secteur est celle du Plan Directeur Communal de 2002, soit un déclassement de cette zone agricole en zone villa (zone 5).

Cependant, comme on l'a vu, cette position ne peut plus être soutenue aujourd'hui puisque tout déclassement de la zone agricole pour créer du logement ne peut être fait qu'en zone de développement 3 ou 4.

Le Conseil administratif actuel est d'avis que de maintenir en zone agricole un terrain impropre à l'agriculture, contre la volonté des propriétaires du dit terrain, ne relève d'aucun intérêt public digne de protection.

Il a donc été favorable à ce que les propriétaires entament des démarches visant à examiner la faisabilité de créer du logement collectif sur ces parcelles. Cela reste sa position à ce jour.

Si la procédure de demande de renseignement devait conclure à la non-faisabilité de la construction de logements collectifs sur ces parcelles, pour des raisons de protection de la nature par exemple, il est évident que la Ville d'Onex défendrait alors un déclassement en zone verte (parc et promenade).

Mais il est parfaitement légitime aujourd'hui pour des propriétaires de pouvoir s'adresser à l'État afin de connaître le potentiel de développement de leurs parcelles et, le cas échéant, les obstacles qui s'opposent à ce développement.

Pour la suite de la procédure, le Conseil administratif estime que la Ville d'Onex, et plus particulièrement le Conseil municipal, doit se positionner sur ce secteur, comme sur d'autres d'ailleurs, par le biais de la réflexion sur la révision de son Plan Directeur Communal. C'est grâce à cet instrument global que le Conseil municipal pourra décider de l'évolution vers laquelle doit aller la Ville d'Onex dans les années futures.

Étant précisé que l'on peut parfaitement être favorable à un déclassement mais par ailleurs s'opposer à un PLQ qui serait insatisfaisant, voire être favorable à un PLQ mais s'opposer à une construction concrète pour des raisons justifiées.

Ces différentes questions sont toutes légitimes et peuvent avoir chacune une réponse spécifique à chaque stade de la procédure, pour des raisons différentes.

Aujourd'hui, la seule question que la procédure de demande de renseignement vise à résoudre est « peut-on construire du logement collectif sur ces parcelles et si oui, à quelles conditions ? ». Le Conseil administratif de la Ville d'Onex aimerait connaître la réponse à cette question.

Par la suite, lors de la révision de son Plan Directeur Communal, la Ville d'Onex dira si elle veut que des logements soient construits sur cette parcelle, mais il s'agira alors de faire un choix politique, pour autant que juridiquement la question se pose encore.

Commune de Confignon, Monsieur Alain Dreier, Conseiller administratif, et Monsieur Mario Rodriguez, Secrétaire général adjoint.

Monsieur Dreier est satisfait d'avoir pu accueillir notre association dans les locaux de Confignon.

La commune de Confignon n'est pas concernée par le projet au chemin Sur-Le-Beau et le nouveau Plan Directeur Cantonal ne lui a pas encore été présenté, donc il n'a pas de remarques particulières sur ces sujets. En revanche, sa commune est entourée de projet qui concerne la mobilité sur le territoire de sa commune : le projet Bernex-nord, les Cherpines et le projet d'éco-quartier au chemin Sur-Le-Beau. La commune de Confignon n'est pas favorable à ce genre de développement et s'opposera à cet urbanisme peu coordonné.

Sébastien Beuchat, chargé des projets d'agglomération auprès de la Direction générale Nature et Patrimoine au département de l'intérieur

La pénétrante de verdure du val d'Aire, mieux nommée sous « charpente de verdure » a plusieurs particularités dont il faut tenir compte. Tout d'abord, elle est constituée de zones agricoles, de forêt et d'un cours d'eau. C'est un élément très important pour la biodiversité, nécessaire à toute ville. Cette pénétrante est relativement étroite et tout « pincement » de cette zone impliquerait forcément sa

disparition (il n'y a pas de zone de dégagement pour la faune, comme au nord de Bernex).

Etant constituée de zone agricole, cette zone reste exploitable à condition de garder une taille acceptable. En cas de « grignotement », nos agriculteurs n'y verraient plus d'intérêt (zone trop petite). Enfin, dans le cadre légal, les bordures de forêts sont inconstructibles. L'analyse approfondie de la zone devra définir les possibilités légales et intelligentes d'un déclassement.

Madame Christina Meissner, Secrétaire générale de l'association Pic-Vert

L'association Pic Vert a d'abord défendu les propriétaires de villas. Aujourd'hui, elle défend tous propriétaires de logements.

Monsieur René Longet, de la commune d'Onex, a beaucoup œuvré pour l'amélioration de la qualité de vie dans sa commune (préservation de la forêt, parc Broc ou charte des jardins). Cependant, tous partis politiques confondus, les logements du futur ne seront plus les logements pavillonnaires. Le problème des avenues urbaines le long des axes des trams concerne tout le canton, peut-être à l'exception de communes telles que Cologny. Dans ce contexte, je peux dire que l'urbanisation à Genève manque de cohérence et que le Plan Directeur Cantonal ne résoudra pas les problèmes de logement à Genève.

La question que nous devrions réellement nous poser, c'est :

Quelle augmentation de la population pouvons-nous accepter sans remettre en cause la qualité de vie dans notre canton ?

La construction de nouveaux logements est nécessaire, mais pour qui et pourquoi. Le problème est d'abord économique et nous devons nous poser les bonnes questions. En conclusion je dirais :

Propriétaires ne vendez pas ! Et l'union fait la force.

7. Divers

Monsieur Michel Marti remercie tous les intervenants pour la qualité des informations présentées.

Notre association va poursuivre son activité par des contacts avec les différentes autorités communales. Elle va également intensifier ses relations avec les associations du BLOC. Les personnes intéressées pourront trouver sur notre site « www.anpva.org » toutes les informations concernant nos démarches et notre association.

Personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22 h.

Confignon, le 4 mai 2011

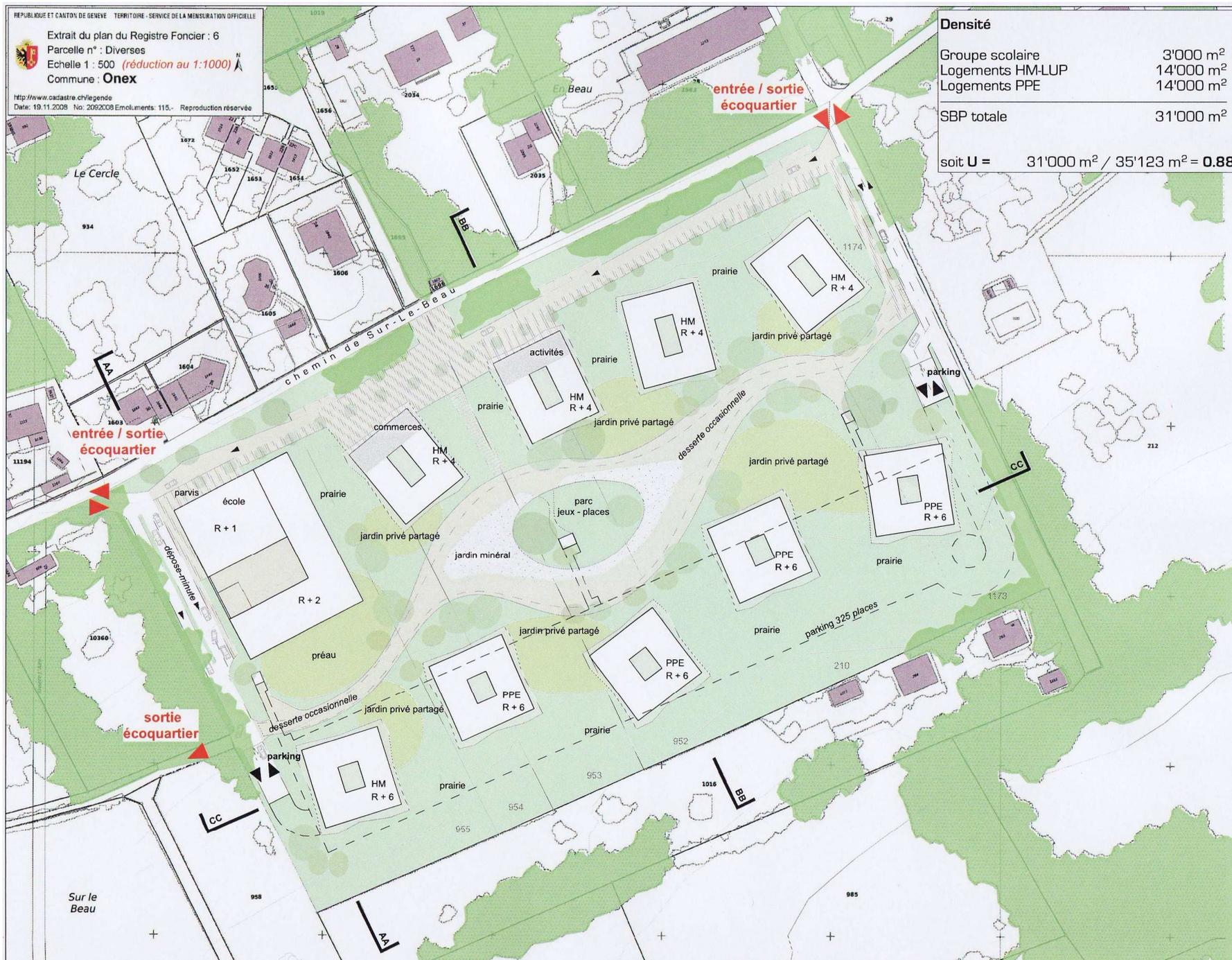
Le Président :

Le Secrétaire :

Michel MARTI

Didier STADELMANN

Annexe 1



Annexe 2

